

Les Infos Municipales Wattenaises



Août 2011



LE MOT DE VOTRE MAIRE

Chères wattenaises, chers wattenais,

- Période estivale, vos élus continuent d'œuvrer, tout d'abord au registre de la sécurité, sur notre demande et à l'initiative du Conseil Général, en centre ville, 2 quais pour l'accessibilité destinés aux autocars, dans « la Montagne » au virage le plus dangereux il mettra en place une butte de terre pour éviter les sorties de route,
- rue de l'Ermitage prolongée, après travaux de renforcement des berges (enfin !!!) effectué par les Voies Navigables, nous avons passé commande de glissières de sécurité qui seront posées avant l'hiver.
- le document rédigé par le SIVOM sur l'assainissement a été déposé dans votre boîte aux lettres, conserver le précieusement pour les habitations non raccordées (collectif ou non), il vous donne des précieux renseignements....
- **15 AOUT** pour vous les ADOS ce sera votre fête avec un concert sur la Grand'Place et une démonstration d'un Side-Car place du Capitaine Leveaux.
- **Dimanche 04 septembre** à 12 Heures une date à retenir : le BAPTEME de notre Géante « WATTEN'Dame » symbolique du glorieux passé industriel de notre cité, vous êtes conviés à cette cérémonie dans la cour de la Salle St Gilles, manifestation jumelée à la « Rentrée Buissonnière » mise en place par notre Conseiller Général Jean-Pierre DECOOL, qui met en valeur les talents locaux dans des domaines divers.

Daniel Deschodt

INSCRIVEZ VOUS A NOTRE NEWSLETTER

Notre site internet watten.fr connaît un gros succès de fréquentation en progression constante. Vous trouverez sur ce site une multitude d'informations pratiques, le calendrier des fêtes et manifestations remis à jour périodiquement....

Un lettre d'information est désormais diffusée par mail. Pour la recevoir envoyez une demande à l'adresse suivante : newsletter@watten.fr vous recevrez en retour une confirmation pour valider votre inscription.

Vous serez ainsi informé régulièrement, des nouveaux articles mis en ligne, de l'actualité communale et de l'agenda des manifestations.

Réunion du Conseil Municipal du 2 août 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 2 août à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Melle Binet, M. Clais, M. Danquigny, M. Delhaye, Melle Fourrier, M. Vanpoperinghe, Mme Questier, M. Plumart, M. Guilbert, Melle Rousselle.

Excusés : M. Gogibus (procuration à M. Deschodt), M. Govart (procuration à M. Devulder), Mme Assal (procuration à Mme Questier), Mme Dufour (procuration à M. Guilbert), M. Vermeersch (procuration à M. Berquez), M. Dambricourt.

Absente : Mme Vandenbossche

Schéma départemental de coopération intercommunale : les élus devaient se prononcer sur la proposition du préfet à savoir le regroupement des cinq intercommunalités et de Watten formant le Pays des Moulins de Watten en une seule entité. Chaque élu avait reçu des informations lui permettant de prendre sa décision. Le conseil municipal s'est prononcé par vote sur les propositions qui lui étaient soumises et avait à choisir parmi quatre propositions :

- fusion des 54 communes proposée par le préfet : 3 voix.
- contre la fusion : 9 voix
- contre la fusion suivant l'avis de la Communauté de communes de la Colme (rejet de la fusion sauf si évolution et réponses à des questions particulières) : 7 voix
- abstentions : 2 voix

Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF : le maire a été autorisé à signer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales qui permettra d'octroyer des financements au Centre Socio Culturel pour ses activités.

Signature de la convention partenariale « Murailles et jardins » : le maire a été autorisé à signer la convention pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation du parc de l'abbaye et du parking dans le cadre du « projet interreg 4 des 2 mers » dont le chef de file est le Conseil général du Nord.

Subventions alloués aux associations ayant participé à la cavalcade de juin : le conseil a validé les propositions de la commission des fêtes, à savoir :

Harmonie-Batterie l'Amicale, groupe + char : 1700 €,
Union Commerciale : 900 €,
Centre Socio Culturel : 1300 €,
Le Brueghel : 400 €,
Handball Club : 500 €,
Union Colombophile : 400 €,
Parents d'élèves école ND du Mont : 550 €,
Santiags Dancers : 500 €,
Club Cobra : 650 €,
System Music : 350 €.

Subvention au Secours Populaire Français : pour son action contre la faim en Somalie le Secours Populaire Français recevra une subvention de 500 €.

Cours de néerlandais

Réunion préparatoire jeudi 8 septembre à 18h au Foyer des Aînés, 16 rue de Millam



I N F O R M A T I O N S



VISITES GUIDEES ESTIVALES

Visite guidée des fortifications de Watten : sentier de la Montagne, bastion du moulin, site de l'abbaye, durée 1h gratuit, inscriptions à l'Office de Tourisme. **mardi 16 août à 16h00 ainsi que samedi 17 septembre à 15h et 16h30 et dimanche 18 septembre à 10h30 dans le cadre des Journées du Patrimoine.**

Visite guidée de l'église Saint Gilles : la visite sera suivie d'un petit concert d'orgue, gratuit, durée 1h, inscriptions à l'Office de Tourisme **Jeudi 11 août à 17h30 et samedi 17 septembre à 18h00 dans les cadre des Journées du Patrimoine**

Visite du moulin de la Montagne, tous les dimanches de 15h à 19h jusqu'au 25 septembre.

VIE ASSOCIATIVE

Ludovic DARCY est le nouveau président du Club Sportif de Watten, il succède à Sébastien Duthe

L'Harmonie Batterie l'Amicale en deuil

L'Amicale vient de perdre l'un de ses musiciens. Louis ALLART s'en est allé le mercredi 27 juillet 2011 rejoindre la musique des anges, il venait d'avoir 84 ans. Natif de St Omer, c'est là qu'il débute la musique en 1942. C'était un personnage attachant, souriant et rempli de gentillesse. « Tiot père » excellait aussi dans l'humour patoisant. Ancien musicien de la musique de l'air il jouait du contre-tuba au sein de l'orchestre. Il habitait ST MAUR (94) mais il n'hésitait pas à faire de nombreux kilomètres pour venir partager quelques heures d'une répétition ou d'un concert avec l'Amicale. En 2002 Louis avait été décoré de l'Etoile Fédérale en Cravate pour ses 60 ans de musique. Les musiciennes et musiciens de l'Harmonie Batterie garderons encore longtemps le souvenir de Louis pour qui la musique, l'amitié et la bonne humeur n'ont toujours fait qu'un.

NOUVEAUX COMMERCANTS ET ARTISANS

- MARCQ-MARQUES (Ludovic Marcq) artisan maçon, carrelage, plâtrerie, ferronnerie...
2 rue de l'Aa, tél : 03 21 39 32 64 / 06 24 61 19 14
- R.D.F. (Carole Debandt) maçonnerie, peinture, ravalements...
66 rue de Millam, tél : 03 21 39 63 11

AU CALENDRIER DES FETES

- **Dimanche 4 septembre** : braderie-brocante, inscriptions en Mairie (à partir du 22 août)
- **Samedi 10 et dimanche 11 septembre** : tournois de basket, organisés par l'ABC Watten
- **Dimanche 11 septembre** : loto organisé par les dogues audomarois, supporters du LOSC, (section de Watten)
challenge de pétanque en tête à tête organisé par les Amis de la Pétanque
- **Samedi 17 septembre** : Guignol et Compagnie spectacle pour les petits organisé par le Brueghel
- **Dimanche 25 septembre** : 9ème brocante de la Saint Michel organisée par l'Union Commerciale

ETAT-CIVIL

Naissances :

Noé DELILLE-PILLET, né le 15 juin 2011, fils de David et Alexandra PILLET, 4 rue de l'Aa
Océana JONAS, née le 3 juillet 2011, fille de Jérémy et de Pascaline CUEGNET, 234 rue Pascal Leulliette

Décès :

-Mme Eugénie HALEINE veuve LENGLET Emile, 87 ans, domiciliée 7 rue de Dunkerque, le 07 juin
-Mme Flore VANHECKE veuve CARON Raymond, 86 ans, domiciliée 6 rue de l'Ermitage, maison de retraite Saint Hilaire, le 12 juillet
-Mme Renée COLLET veuve BERTIN Michel, 79 ans, domiciliée 2 rue du Général de Gaulle, le 25 juillet
-Mme Christiane DELHORS veuve DEVIN Marcel, 73 ans, domiciliée 10 rue Paul Mortier, le 1er août
-Mme Marie-Françoise LEVRAY épouse FENEUILLE Gilles, 59 ans, domicilié 4 rue des Pensées, le 1er août
-M. Michel LEBRIEZ, 82 ans, domicilié 240 rue Pascal Leulliette, le 6 août

Mariages :

Aurélié FICHTEN et David DEKYDTSPOTTER le 16 juillet 2011
Valérie MARIETTE et Charles MANSEL le 6 août 2011

Ravalement de façade

En matière de ravalement, l'article L. 132-1 du Code de la construction et de l'habitation indique que « *les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté* » et que « *les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale* ». De même, si dans les six mois de l'injonction qui a été faite, le propriétaire n'a pas entrepris les travaux prévus, le maire peut prendre un arrêté en vue de les prescrire. L'arrêté sera alors notifié au propriétaire avec sommation d'avoir à effectuer les travaux dans un délai déterminé par ce dit arrêté (délai qui ne peut toutefois excéder un an). Enfin, dans le cas où les travaux n'ont pas été exécutés dans le délai imparti par la sommation, le maire peut, sur autorisation du président du TGI statuant comme en matière de référé, les faire exécuter d'office, aux frais du propriétaire.

*Retrouvez toutes les informations municipales, sur notre site internet
www.watten.fr, cette lettre d'information y est téléchargeable.*